

sa bordure, celle du croissant, et l'étoile, sont d'or bruni, tandis que le reste est d'or mat.

La médaille de la seconde classe est également d'or, mais émaillée de rouge, et sa bordure, ainsi que celle du croissant, et l'étoile, sont garnies de brillans.

La médaille de la première classe est comme celle de la seconde, et plus grande du double.

Il paroît que cet ordre aura aussi son collier, son cordon, sa plaque, et une organisation qui l'assimilera aux autres ordres de l'Europe.

En attendant, le grand seigneur en a décoré plusieurs de ses sujets et quelques étrangers de marque.

1800.

ORDRE *de Saint-Ferdinand.* (NAPLES.)

Créé à Naples en 1800, par le roi Ferdinand IV, et aboli en 1806, par le roi Joseph Napoléon.

Cet ordre avoit été institué, sous le nom des

chevaliers de Saint-Ferdinand et du Mérite, pour récompenser ceux qui avoient rendu des services importans, et donné des preuves de fidélité et d'attachement au roi et à l'Etat.

Sa grande-maîtrise étoit attachée à la couronne de Naples; et il étoit divisé en deux classes, l'une de chevaliers grand'croix, l'autre de chevaliers commandeurs: il avoit en outre quatre grands officiers ou dignitaires, savoir, un chancelier, un maître des cérémonies, un trésorier, et un secrétaire.

Le nombre des grand'croix, en y comprenant les princes de la famille royale, étoit fixé à vingt-quatre. Ils étoient nommés par un décret royal. Cependant, tout officier-général qui, à la tête des troupes napolitaines, avoit vaincu l'ennemi en bataille rangée, étoit nommé de droit chevalier grand'croix. Ces chevaliers grand'croix prenoient le titre d'excellence; ils avoient au palais du roi les mêmes entrées que les chambellans: dans les cérémonies, leur place étoit auprès des marches du trône à gauche, et ils pouvoient s'y tenir la tête couverte, à l'instar des grands d'Espagne.

Le nombre des chevaliers commandeurs n'étoit pas fixé: le souverain y admettoit, à son gré, tous ceux qu'il en jugeoit dignes. Cepen-

dant, tout officier qui étoit parvenu à faire lever un siège, ou à prendre une place forte sur l'ennemi, étoit de droit nommé commandeur. Les chevaliers de cette classe avoient, dans les cérémonies et fêtes publiques, leur place après les grand'croix; et, à égalité de rang et de grade, ils avoient la droite et prenoient le pas sur tous les employés civils et militaires.

La marque de l'Ordre, que je n'ai pu faire graver n'ayant pas de modèle, étoit, selon la description que j'ai sous les yeux, une croix d'or formée de fleurs de lis et entourée de rayons, chargée au centre de l'image de saint Ferdinand, vêtu de ses habits royaux, la couronne en tête, une épée nue à la main droite, et une couronne de laurier à la gauche.

Cette croix étoit attachée à un ruban bleu ondé, bordé de rouge, que les grand'croix, ainsi que les commandeurs, portoient de droite à gauche; les grand'croix, avec une broderie en or à gauche, laquelle représentoit la croix de l'Ordre avec cette devise, *fidei et merito*; et les commandeurs, sans broderie.

Les grands-officiers portoient la croix suspendue au col avec un ruban moins large de moitié que celui des grand'croix, et avoient la broderie, mais en argent.

Il y avoit, pour la classe des commandeurs, des pensions réglées par le roi sur la nature et l'importance des services. (*Extrait des Statuts.*)

NOTE.

Saint Ferdinand, sous le nom et la protection duquel cet ordre avoit été mis, étoit un roi de Castille qui vivoit au treizième siècle. Il étoit cousin germain de saint Louis, et fut aussi grand homme que lui.